

CHARTRE DE PARTENARIAT

pour le développement du projet Agropole du Marault

Objectifs de la charte

La finalité de cette charte est de s'engager dans un partage des objectifs de développement et de collaboration concernant la création de l'Agropole du Marault par l'ensemble des signataires.

La solidarité entre les membres de la charte sera assurée par le partage de la démarche collective de développement du site et le respect des principes de gestion globale.

Chaque signataire s'engage à porter le projet, dans les aspects qui le concerne, lui et l'organisme qu'il représente, tout en partageant le principe fondamental que l'Agropole du Marault sera un site d'expérimentation dédié à l'ensemble de l'agriculture nivernaise, la diversification et l'innovation.

Le partenariat entre les organismes privés et les collectivités publiques devra, par ailleurs, s'organiser pour permettre l'émergence de projets communs sur l'ensemble des pôles précités.

Une attention particulière sera mise en œuvre sur la gestion transparente des projets et sur la fluidification nécessaire des rapports entre les pilotes, permettant d'assurer une collaboration optimale des signataires de la charte.

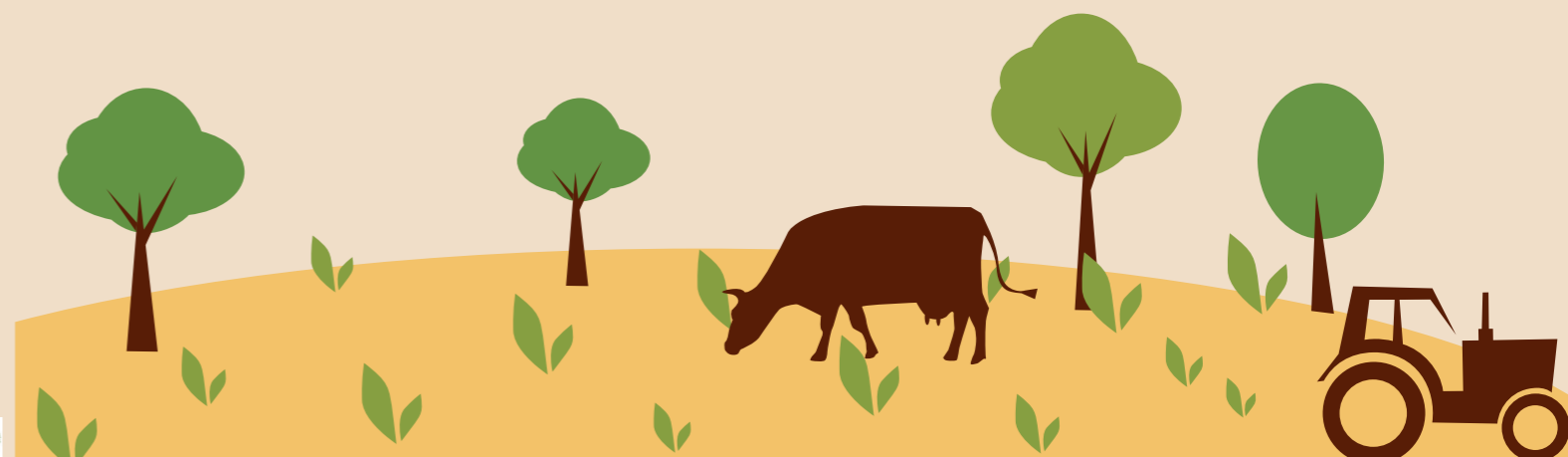
En outre, la mise en place de comités de projets, partagés par les partenaires sur la base du volontariat, devra permettre d'ouvrir à tous, les développements à engager et à partager sur le site de l'Agropole du Marault.

Nous, Présidents, décidons de conforter le développement de la filière agricole Bourguignonne et Nivernaise et de mettre en œuvre collectivement la création de l'Agropole du Marault dont le développement permettra la coopération pleine et entière de tous les acteurs du développement agricole signataires de cette charte.

Les signataires font le choix d'unir leurs efforts pour constituer un site innovant, expérimental et permettant la coopération de tous pour le développement de nouvelles perspectives territoriales concernant les productions nivernaises.

Fait à Nevers, le 19 juin 2015,

Impression et Conception : Imprimerie du Conseil départemental de la Nièvre



Le site a une histoire riche, ayant fait la démonstration de son potentiel

Le site de la ferme du Marault a été repris en 1997, par le GIE Charolais du Marault, après le départ du Lycée Agricole de Magny Cours pour Challuy. Son Président fondateur, Monsieur Albert RAYMOND, a su en faire un véritable outil de promotion et de communication unique pour valoriser la race Charolaise. Le GIE est composé de 6 structures agricoles : le Herd Book Charolais, l'Union Française des Groupements d'Éleveurs de reproducteurs Charolais, le Groupement des Éleveurs de Reproducteurs Charolais d'Entre Loire

et Allier, Charolais Embryons, la Chambre Départementale d'Agriculture de la Nièvre, la Société d'Agriculture.

En juin 2013, les membres du GIE ont sollicité le Conseil Général de la Nièvre afin de réaliser un audit de la structure, l'activité du site uniquement basée sur l'élevage charolais, ne permettant plus une gestion équilibrée. En outre les conditions d'accueil et le bâti nécessitaient une réhabilitation afin de satisfaire aux obligations réglementaires des établissements recevant du public.

L'Agropole du Marault : une ambition partagée

La stratégie de développement du Marault a été définie par le Comité Technique constitué du Conseil Départemental, du GIE Charolais du Marault, du Pays Nevers Sud Nivernais et de la Chambre d'Agriculture. Elle a défini et engagé la constitution d'un Agropole au Marault qui regroupera plusieurs pôles d'activités (Bovins, Equins, Ovins et Caprins, Cultures, Diversification, Energies Renouvelables...).

Les vocations de cet agropole :

- la recherche afin de développer des pratiques d'excellence et une adaptation des productions aux exigences du développement durable.

- l'expérimentation en lien avec les producteurs et afin de disposer de démonstrateurs permettant d'assurer une vulgarisation des nouvelles pratiques auprès de l'ensemble de la profession agricole.

- l'événementiel à vocation commerciale ou pédagogique répondant au besoin des professionnels du monde agricole ou du grand public.

- la vente de produits d'excellence issus des productions locales sous une forme de circuits courts (notamment des produits et animaux des membres) afin d'optimiser les retombées économiques pour les producteurs et de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs.

Modalités de mise en œuvre

Ce projet va permettre une démarche collective concernant les axes de développement agricole nivernais et une approche expérimentale de certaines problématiques qui fragilisent les exploitations (filières, spécialisation des productions, isolement des exploitants, innovation, compétitivité, expérimentation, communication, image de l'agriculture).

Notre collectif s'inscrit par ailleurs dans les orientations environnementales de la démarche Nièvre 2021 en lien avec la mise en œuvre d'une Nièvre laboratoire de l'éco-développement.

L'agropole doit permettre d'engager une réflexion globale sur la production agricole afin d'atteindre les objectifs du PAD 2014-2020 concernant « la relocalisation et la création de richesses incluant l'emploi, l'esprit d'innover et d'entreprendre différemment, la valorisation des compétences et leurs développements, la diversité des agricultures ».

Dans cette perspective, le collectif définira et organisera son projet de développement et d'expérimentation en adéquation avec les enjeux environnementaux « de durabilité des ressources, de gestion quantitative de l'eau et des bio ressources,

de maintien de la biodiversité et d'inflexion, dans une démarche contractuelle et/ou collaborative, de certaines pratiques agricoles » définis dans le PAD 2014-2020 signé par la Chambre d'Agriculture, l'Etat et le Conseil Départemental.

Une nouvelle structure d'exploitation est envisagée pour gérer l'Agropole et organiser la diversification des activités du site. La création d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) permettra de rassembler l'ensemble des partenaires privés et publics concernés par le développement agricole et rural. Elle assurera la gestion, l'utilisation du site et le développement des activités.

Afin de créer l'Agropole du Marault, le Département s'associe au projet et prévoit d'acquérir le site. Une association de préfiguration sera mise en place pour couvrir la période transitoire, permettant la création de la SEML et la gestion des infrastructures.



Pour le Conseil Départemental de la Nièvre,	Pour la Chambre d'Agriculture,
Le Président,	Le Président,
Monsieur Patrice JOLY	Monsieur Eric BERTRAND

Pour le Herd Book Charolais,	Pour le GERCELA,
Le Président,	Le Président,
Monsieur Michel BAUDOT	Monsieur Christophe BERNIGAUD

Pour l'UFRAGEC,	Pour CHAROLAIS EMBRYON,
Le Président,	Le Président,
Monsieur Jean Christian RAYMOND	Monsieur Albert RAYMOND

Pour La Société d'Agriculture,	Pour INTERBEV Bourgogne,
Le Président,	Le Secrétaire,
Monsieur Jean Luc GAUTHIER	Monsieur Emmanuel BERNARD

Pour le Crédit Agricole Centre Loire,	Pour la SARL Charolais Expansion,
Le Vice Président,	Le Président,
Monsieur Dominique THIBAUT	Monsieur Dominique LOULERGUE

Pour l'AJEC,	Pour EQUIMARAULT,
Le Président,	Le Président,
Monsieur Christophe NANOTTI	Monsieur Jacques FLEXER